

**Objet : Ouverture de crédits 2025 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
N°2025_20_01_11B suite à erreur matérielle**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROILLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). VOISIN.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser le Président à engager et mandater avant le vote du budget de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice précédent et avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif,

Propose les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET GENERAL :

Opération	N° de compte	Montant TTC
106 – Voie verte	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (Fct 87)	790 000€
75 – Maison du lac	2313 – Constructions (Fct 020)	87 000€
105 – Pôle social	2313 – Constructions (Fct 428)	298 000€
TOTAL		1 175 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes 2025 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

